



fenêtres sur classes

Journal du SNUipp - Guyane

Février 2013

numéro 119

Directeur de publication :
Alexandre Dechavanne

Imprimé par nos soins – n°CPPAP 4246D73S-
Prix : 1 Euro

La refondation: copie à revoir !

Sommaire :

P 2 : Audience recteurs, animation pédagogique

P 3 : Inspection : mode d'emploi

P 4 : RESF Guyane, MGEN Guyane

La loi d'orientation et de programmation pour l'école a été présentée en conseil des ministres le 23 janvier. Malgré un vote contre au Conseil Supérieur de l'Education et au Comité Technique Ministériel, début janvier, le ministre Peillon a décidé de passer cette réforme en force sans la modifier.

Cette « refondation » apparaît davantage comme une « réparation » après des années de mauvais traitements infligés à l'école. Ce texte acte la marginalisation des conseils d'école au profit des élus locaux quant à l'organisation des rythmes scolaires. Le Projet Educatif Territorial (PET), élaboré par les élus, déterminera l'organisation du temps scolaire, périscolaire, sans concertation de l'équipe éducative. C'est une nouvelle étape de la décentralisation !

L'APE, dans sa forme actuelle, se transforme en APC (Activité Pédagogique Complémentaire) qui devra traiter la difficulté scolaire ou être en rapport avec le projet d'école ou le PET. Son volume

horaire passe de 60 à 36 heures annuelles. Les enseignants ne voient pas dans cette réforme d'amélioration de leurs conditions de travail. La revendication du SNUipp était : 23 heures devant élèves et 3 heures de concertation par semaine. C'est le décret Darcos qui persiste : 24 heures hebdomadaires devant élèves et 108 heures annualisées.

Nous travaillerons un jour de plus (mercredi ou samedi), sans aucune compensation financière, sans terminer vraiment plus tôt les autres jours et nous serons certainement convoqués aux animations pédagogiques le mercredi après-midi. Quelques points positifs tout de même : ce projet prévoit le retour d'une formation initiale (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education), la scolarisation des moins de trois ans et acte le principe du plus de maîtres que de classes. Ces « avancées indispensables » ne sont pas suffisantes et de nombreuses zones d'ombres subsistent : RASED, éducation prioritaire, carte scolaire, salaires... Bonnes vacances de carnaval

Syndicat National Unitaire

des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Bât. F n° 24, cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE

Tél : (05.94) 30.89.84 ou (06.94) 27. 15. 29 Fax : (05.94) 30.51.03

E-mail : snu973@snuipp.fr Site web : <http://973.snuipp.fr>



